

# Startups, prêtes à faire de la sécurité routière votre terrain de jeu ?

---

**La Sécurité routière lance le « Prix innovation sécurité routière 2017 », un concours dédié aux startups, aux entrepreneurs et mêmes aux grands groupes. Son ambition ? Labelliser des produits ou services innovants contribuant à la création d'une route plus sûre.**

Startups, vous développez un produit ou un service qui pourrait révolutionner la sécurité sur la route ? Vous êtes peut-être la prochaine pépite de la Sécurité routière ! Alors que 3 616 personnes ont perdu la vie sur les routes de France en 2015, celle-ci vient de lancer un appel à candidatures pour trouver les innovations qui pourraient contribuer à améliorer la sécurité routière au sens le plus large. Voiture, moto, cyclo, ou piétons... De l'amélioration des comportements à la prévention des risques, toute application, équipement ou objet qui peut aider à la conduite ou améliorer la sécurité est le bienvenu.

*« Le délégué interministériel à la sécurité routière était très régulièrement sollicité par des entreprises qui souhaitaient apposer le logo de la Sécurité routière sur leurs produits, pour obtenir une référence solide et gagner en visibilité. La mise en place d'un concours a été la solution retenue par la Sécurité routière pour être en mesure d'effectuer une sélection qualitative de ces produits, grâce à des experts qualifiés et d'horizons divers. L'objectif étant aussi d'inciter à l'investissement dans des produits de sécurité », explique la Sécurité routière.*

Les startups ou entreprises qui souhaitent candidater peuvent ainsi s'inscrire dès à présent sur le site de l'opération, et ce jusqu'au 31 décembre 2016. Outre le caractère innovant des projets présentés par les candidats, ceux-ci doivent également avoir été commercialisés récemment et être accessibles à

tous. À l'issue de l'appel à candidatures, un jury présidé par le délégué interministériel à la sécurité routière, Emmanuel Barbe, sera en charge d'attribuer les prix aux vainqueurs de cette compétition, fin février.

À la clé pour les entreprises : le droit d'utiliser pour la commercialisation de leur produit ou service le label « *Prix innovation sécurité routière 2017* ». Une manière pour la Sécurité routière d'attribuer sa confiance à des talents, tout en leur ouvrant les portes d'une large diffusion auprès du grand public.